

Compte rendu de la séance du 26 mars 2018

Secrétaire de la séance:

Jean PETITBON

Ordre du jour:

- Approbation des PV du 12 et 21 février 2018
- Vote des taux 2018
- Vote du Budget primitif communal 2018
- Vote du Budget primitif 2018 pour le service eau et assainissement

Questions diverses et informations

Délibérations du conseil:

Les procès-verbaux du 12 et 21 février sont approuvés à l'unanimité.

VOTE DES TAUX 2018 (DE 2018 018)

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018.

Il rappelle les taux votés en 2017

Taxe d'habitation : 15.19 %

Taxe foncier bâti : 18.45 %

Taxe foncier non bâti : 40.69 %

Il indique également l'évolution prévisionnelle des bases ainsi que le montant attendu en 2018 en maintenant ces taux : 375 742 €.

Il rappelle qu'en 2016 il y avait eu une augmentation de 0.7 % par rapport à 2015

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 14 voix pour :

- les taux d'imposition suivants pour 2018 (sans augmentation) :

Taxe d'habitation : 15.19 %

Taxe foncier bâti : 18.45 %

Taxe foncier non bâti: 40.69 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET COMMUNE (DE 2018 019)

Le Maire Joël BESNARD et le premier adjoint Jean-Louis BOUJU présentent les documents afférents au budget primitif communal 2018 en présence du trésorier de Château-Renault Stéphane CLEMOT.

Entendu le rapport des élus et au vu des éléments présentés, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, par 14 voix pour:

- D'approuver le **budget primitif communal 2018** qui s'équilibre en recettes et en dépenses, après reprise des résultats 2017 :

pour la section de **fonctionnement** à la somme de : **1 685 359.25** € (vote par chapitres)

et pour la section d'**investissement** à la somme de : **1 593 159.54** € (vote par chapitres).

VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2018 (DE 2018 020)

Le Maire Joël BESNARD et le premier adjoint Jean-Louis BOUJU présentent les documents afférents au budget eau et assainissement 2018 en présence du trésorier de Château-Renault Stéphane CLEMOT.

Entendu le rapport des élus et au vu des éléments présentés, le conseil municipal, après avoir délibéré, **décide, par 14 voix pour :**

- D'approuver le **budget primitif eau et assainissement 2018** qui s'équilibre en recettes et en dépenses, après reprise des résultats 2017 :

pour la section d'**exploitation** à la somme de : **401 569.11** € (Vote par chapitres)

et pour la section d'**investissement** à la somme de : **868 260.55** € (Vote par chapitres)